



REGLEMENT DU FIRST CLASS

Club Bouliste de Saint-Pierre

ARTICLE 1 : Il est institué une compétition intitulée **FIRST CLASS** programmée à l'occasion du Grand Prix de Pétanque de la Caraïbe du Conseil Régional.

ARTICLE 2 : Cette compétition est ouverte à tous les clubs locaux et délégations extérieures invités par le Comité Organisateur.

ARTICLE 3 : Un nombre d'équipes par club sera invité et devra s'acquitter des frais d'inscription en vigueur.

ARTICLE 4 : Les équipes se présenteront obligatoirement en tenue officielle, maillot de club et bas identiques, chaussures fermées.

ARTICLE 5 : Le port du short ainsi que le panachage sont strictement interdits.

ARTICLE 6 : Le Club Organisateur est compétent pour prendre toute décision à l'encontre des équipes qui ne respecteraient pas les **articles 4 et 5**.

ARTICLE 7 : Les parties se dérouleront en 11 points ou au temps à raison de 60 minutes la partie.

ARTICLE 8 : A son coup de sifflet, l'arbitre lancera et arrêtera les parties. L'équipe ayant le plus fort score sera déclarée vainqueur.

ARTICLE 9 : Au début de chaque mène, l'équipe ayant gagné le tirage au sort n'aura droit qu'à un seul lancé du but. S'il échoue ce lancé, son adversaire pourra placé le but à l'endroit qu'il souhaite, en tenant compte des distances réglementaires et à 1 mètre au moins des lignes de fond et à 50 cm au moins des lignes latérales.

ARTICLE 10 : Tout but et toute boule se trouvant hors du cadre attribué aux équipes par l'Organisation seront considérés comme nuls.

ARTICLE 11 : Toute mène commencée avant le coup de sifflet final de l'arbitre devra toutefois être achevée.

ARTICLE 12 : En cas d'égalité après l'heure de jeu, une mène supplémentaire départagera les équipes.

ARTICLE 13 : Les équipes gagnantes feront connaître leurs résultats à la table de marque sans délai.

ARTICLE 14 : Un arrêt de 10 minutes sera observé entre les parties.

ARTICLE 15 : Passé cet arrêt de 10 minutes, les équipes retardataires seront pénalisées de **2 points**.

ARTICLE 16 : Un point supplémentaire sera porté toutes les 5 minutes au crédit de l'équipe qui attend.

ARTICLE 17 : La finale se déroulera normalement en 13 points.

ARTICLE 18 : Seuls **les clubs** seront récompensés selon la grille de récompenses en vigueur.

ARTICLE 19 : La remise des récompenses se fera à l'issue de la finale.

Le Club Bouliste de Saint-Pierre remercie tous les clubs et délégations de leur participation au FIRST CLASS et leur demande de respecter strictement les différents points du règlement élaborés par le Comité Organisateur.